

Précisions concernant le processus d'affichage des quais illégaux dans le Parc régional du lac Taureau

Rawdon, le 20 septembre 2021 – La MRC de Matawinie souhaite apporter des précisions concernant le processus d'affichage des quais illégaux dans le Parc régional du lac Taureau qui se déroule depuis quelques jours dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Cette prise de contact avec les propriétaires ou les utilisateurs des quais est l'occasion d'ouvrir le dialogue à propos de l'occupation des terres du domaine de l'État. Les citoyens concernés sont invités à communiquer rapidement avec la MRC.

Conséquemment, l'objectif de la démarche consiste également à documenter chaque dossier en recueillant toutes les informations pertinentes afin d'identifier des pistes de solutions durables pour maintenir la protection de l'environnement du lac Taureau tout en s'assurant que les accès au lac soient obtenus équitablement et légalement. « Nous sommes conscients que l'avis de prise de possession peut ébranler les citoyens et susciter plusieurs questionnements. », précise M. Sylvain Breton, préfet de la MRC de Matawinie. De son côté, le maire de Saint-Michel-des-Saints, M. Réjean Gouin ajoute que « la municipalité entend accompagner les citoyens, en collaboration avec la MRC, dans le processus de régularisation de leurs installations, et ce, dans le respect des lois et règlements ».

À cet effet, précisons que les procédures concernant les occupations sans droit sur les terres du domaine de l'État sont encadrées par des lois et règlements. Par souci d'équité envers tous les utilisateurs du territoire, la MRC de Matawinie se doit d'appliquer la procédure en vigueur laquelle découle de *l'Entente de délégation de gestion des terres du domaine de l'État dans le Parc régional du lac Taureau*. C'est notamment ce qui explique le délai de sept mois inscrit sur l'avis qui précise d'ailleurs que ledit délai permet de poser des questions ou de présenter des objections, voire des précisions quant à l'occupation actuelle.

La MRC de Matawinie souhaite rassurer les citoyens concernés. Des rencontres d'échanges et d'informations concernant les solutions envisageables se tiendront au printemps 2022. D'ici là, la MRC sollicite la collaboration de tous afin d'obtenir tout document ou précision permettant de bien documenter chaque cas afin de proposer des solutions durables et équitables adaptées. Les citoyens sont invités à contacter les représentants de la MRC aux coordonnées suivantes : 450 834-5441 poste 7037 ou amenagement@matawinie.org



À propos de la MRC de Matawinie :

Entreprenante de nature, la Matawinie mise sur un développement économique respectueux de la qualité de vie de ses résidents et la préservation de ses paysages soutenant les valeurs écologiques qu'elle défend. La MRC de Matawinie est une organisation proactive qui offre une multitude de services à ses municipalités et ses citoyens grâce à une équipe de professionnels aguerris et guidés par la concertation des élus. En Matawinie, la fierté du sentiment d'appartenance est majeure et le sceau 100 % Matawinie en est une illustration. Pour découvrir la Matawinie : mrcmatawinie.org

- 30 -

Source : Mme Catherine Lavallée, coordonnatrice aux communications
MRC de Matawinie
450 834-5441 poste 7001
clavallee@matawinie.org